

## D-2020-170

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	69
Votants	75

## Conseil Communautaire du 17 décembre 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 11 décembre 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Salle du Collinéum - BEAUPUY, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## TARIF DES ALSH 2021

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUHAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIoT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Marie-Chantal TRINQUE suppléante de Gilbert DUFOURG - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO

### Absents ou excusés

Régine POVEDA - Pierre CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Sophie BORDERIE - Céline BOUSSIE - Christian JAMBON - Dominique MARTIN - Aurore ROUBET

### Pouvoirs de

Régine POVEDA A Jacques BILIRIT - Sophie BORDERIE A Maud CARUHEL - Céline BOUSSIE A Dante RINAUDO - Christian JAMBON A Claudette GALLESIO - Dominique MARTIN A Michel MILHAC - Aurore ROUBET A Louis BRESOLIN

### Secrétaire de séance

Alain LERDU

# TARIF DES ALSH 2021

Rapporteur : Jean Luc ARMAND

Envoyé en préfecture le 22/12/2020  
Reçu en préfecture le 22/12/2020  
Affiché le   
ID : 047-200030674-20201217-D\_2020\_170-DE

## Objet de la délibération

Fixation des tarifs applicables en 2021 pour les activités des 6 Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire (Tonneins, Fauillet, Le Mas d'Agénais, Marmande, Meilhan sur Garonne et Sainte Bazeille)

## Visas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

## Exposé des motifs

Le conseil communautaire a validé, depuis la prise de compétence Enfance, le principe du quotient familial, à partir de l'avis d'imposition, pour déterminer ces tarifs.

Par ailleurs, par délibération n°2010M03 en date du 21 décembre 2010, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer aux enfants des communes hors VGA un forfait supplémentaire au prix de journée ou de demi-journée laissant ainsi aux collectivités la responsabilité de leur politique sociale et donc le remboursement ou non aux familles de la sur-tarifification appliquée, ou alors de la prise en charge directe de ce forfait par conventionnement avec VGA.

Pour l'année 2021, il est proposé :

- Au vu de l'impact de la crise sanitaire sur les familles et de la demande de la CAF, il est proposé cette année de ne pas augmenter le prix des journées, des demi-journées, des mercredis scolaires et des repas par rapport à 2020.
- De fixer le forfait supplémentaire à 13.30 € par journée et à 6.70 € par demi-journée pour 2021 sur l'ensemble des structures pour les familles résidant en dehors de la Communauté d'Agglomération
- De modifier les conditions d'accès pour les enfants hors territoire pour les vacances scolaires en dispensant les enfants « en vacances » sur le territoire-sur présentation d'un justificatif de domicile d'un parent proche (oncle, tante, grands-parents de l'enfant) - de la sur-tarifification du prix de la journée à hauteur de 20 jours par an maximum.
- Que le tarif individuel par famille n'excède pas le tarif de 20 € pour la journée avec repas (cf. plafond de la CAF)

### **Le Conseil Communautaire,**

**Décide** de maintenir un mode de calcul des tarifs fondé sur le quotient Familial calculé d'après l'avis d'imposition des familles

**Décide** d'appliquer un tarif commun, inchangé par rapport à 2020 au vu de l'impact de la crise sanitaire sur les familles et de la demande de la CAF à tous les accueils de loisirs de VGA pour l'ensemble des prestations, à savoir les journées, le mercredi, la restauration et les demi-journées ; comme joints en annexe.

**Décide** de fixer le forfait supplémentaire de 13.30 € par journée et à 6.70 € par demi-journée sur l'ensemble des structures, pour les familles résidant en dehors de la Communauté d'Agglomération.

**Décide** de dispenser les enfants « en vacances » sur le territoire, sur présentation d'un justificatif de domicile d'un parent proche (oncle, tante, grands-parents de l'enfant) de la sur-tarifification du prix de la journée à hauteur de 20 jours par an maximum.

**Précise** que des propositions de conventionnement seront faites aux collectivités voisines pour que ce soit elles qui prennent en charge le forfait supplémentaire de 13.30 € par journée et de 6.70 € par demi-journée pour les enfants de leur commune/communauté de communes.

**Approuve** qu'à titre individuel le tarif pour une famille n'excède pas 20 € pour la journée avec repas.

**Précise** que ces tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée d'un an.

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Résultat du vote**

<b><i>Votants</i></b>	<b>75</b>	
<b><i>Pour</i></b>	<b>75</b>	
<b><i>Contre</i></b>	<b>0</b>	
<b><i>Abstention</i></b>	<b>0</b>	

**Publication / Affichage**  
Le 24 décembre 2020

Fait à Marmande le 17 décembre 2020

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération